

## Axe 7- L'Addictologie

Créer une unité fonctionnelle intersectorielle dédiée et mettre en place un réseau de référents au sein des CMP pivots  
Créer un HJ de 10 places  
Renforcer les actions de formations et de prévention  
Mettre en place un Projet Hospitalier de Recherche Infirmier et Paramédical (PHR-IP)

## Axe 8- L'amélioration des prises en charge somatiques

Développer les actions de prévention  
Améliorer les prises en charge spécifiques comme la cicatrisation, l'accompagnement de fin de vie, la constipation...  
Développer les consultations spécialisées sur le site de Cadillac  
Développer la télé-médecine  
Renforcer le temps de Médecins Généralistes sur le Centre Hospitalier



## Axe 9- L'éducation thérapeutique du patient, prévention et promotion de la santé

### Education thérapeutique du patient

Développer de nouveaux programmes, dupliquer les existants, renforcer la formation des professionnels et améliorer la communication sur l'offre de soins existante.

### Prévention

Développer la coordination des soins entre les services de psychiatrie adulte et pédopsychiatrie autour d'une même famille et la psychiatrie périnatale.

Participer au projet de prévention hors les murs

### Promotion de la santé

Développer et dynamiser le fonctionnement des conseils locaux en santé mentale, renforcer les liens ville-hôpital afin de favoriser le repérage précoce des situations à risque par les médecins libéraux.

## Axe 10- éthique et recherche



### Ethique :

Développer les actions du Comité d'Ethique et intégrer la démarche éthique aux processus de décisions et aux pratiques de terrain.

### recherche :

- Promouvoir et structurer les initiatives de recherches cliniques.
- Créer un Institut Psycho-judiciaire (2016)
- Formaliser une Unité de Recherche Clinique en lien avec l'Université et le CH Perrens

## Axe 11- La qualité et la sécurité de la prise en charge médicamenteuse, la maîtrise du risque infectieux et l'organisation des consultations spécialisées

### La qualité et la sécurité de la prise en charge médicamenteuse :

Déménager la PUI dans de nouveaux locaux  
Mettre en œuvre la Dispensation Individuelle Nominative (DIN) par l'installation d'un plateau technique  
Promouvoir la pharmacie clinique, le bon usage des médicaments, antibiotiques inclus, et des Dispositifs Médicaux Stériles  
Intégrer dans le DPI des outils d'aide à la prescription  
Renforcer l'intervention des Pharmaciens et des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière (PPH) dans les unités de soins  
Déployer la gestion informatisée du stock de médicaments dans les unités de soins  
Poursuivre la sécurisation du stockage des produits pharmaceutiques dans les unités de soins.

### La Maitrise du risque infectieux :

Développer la prévention des IAS tout au long du parcours de santé en impliquant les patients  
Renforcer la prévention et la maîtrise de l'antibiorésistance dans l'ensemble des secteurs de soins  
Réduire les risques infectieux associés aux actes invasifs tout au long du parcours de santé

### L'Organisation des consultations spécialisées :

Diversifier, renforcer et optimiser les consultations médicales spécialisées  
Poursuivre les actions engagées en matière de prévention

## Projet d'établissement

Centre Hospitalier de Cadillac



2016  
2020

Le Centre hospitalier de Cadillac est un établissement de santé implanté sur un territoire de près de 500 000 habitants qui s'étend du Sud Ouest de la métropole Bordelaise jusqu'au Sud Gironde.

Il s'inscrit pleinement dans un maillage sanitaire et médico-social structuré au service de l'usagers :

- La direction commune CH Cadillac, CH Sud Gironde, CH Bazas, Centre de soins de Podensac et Pôle public médico-social de Monségur
- Le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) « Alliance 33 »
- Le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Psychiatrie Publique 33
- Le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Rives de Garonne – santé mentale, personnes âgées, handicap, précarité

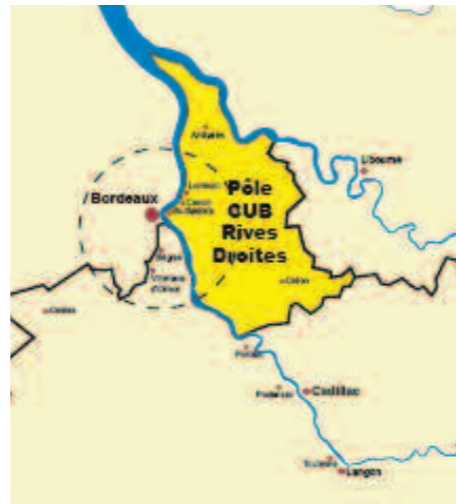
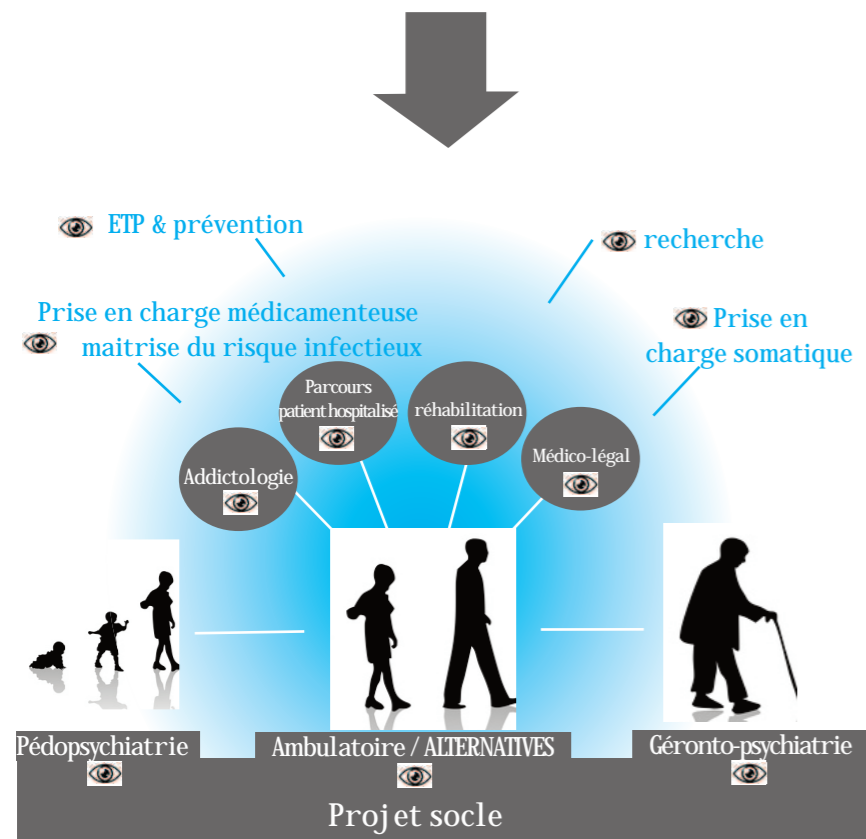
Le présent projet d'établissement a été établi dans ce contexte de coopération renforcée.



# Projet médical

**Le socle : Organiser le territoire en pôles d'activités**  
 Redécouper le territoire, organiser l'offre d'hospitalisation complète, harmoniser l'équipement territorial

## 11 axes



## Axe 2 - le Parcours du patient hospitalisé : une offre de soins de proximité

Le projet médical a pour intention de consolider et de développer le dispositif d'orientation et d'accueil du patient et de permettre les articulations nécessaires à un projet de sortie adapté.

**Avant l'hospitalisation** : renforcement du travail de liaison par unification des équipes de liaison et positionnement sur les CMP pivots  
**Pendant l'hospitalisation** : respect de la logique sectorielle pour les admissions, accès aux activités thérapeutiques et culturelles, amélioration de l'accueil des familles grâce à l'ouverture d'une maison des usagers  
**Après l'hospitalisation** : préparation du projet de sortie dès l'admission et priorisation des dispositifs alternatifs à l'hospitalisation pour faciliter le retour du patient dans son lieu de vie, en lien avec le CMP pivot.



**Hospitalisation des mineurs de 15 ans et +** : développer un projet qualitatif de prise en charge sous la responsabilité d'un pôle adulte, bâti en lien avec la pédopsychiatrie.

## Axe 3 - La Pédopsychiatrie

**0 à 3 ans** : développer des dispositifs thérapeutiques alternatifs précoces  
 Constituer deux équipes spécifiques en articulation avec le réseau périnatal Aquitaine  
 Créer une équipe mobile périnatal autour de projets de prévention et de soin précoce



**3 à 12 ans** : répondre dans des délais raisonnables, assurer la continuité des soins, poursuivre l'adaptation des pratiques et maintenir la scolarisation  
 Renforcer les dispositifs de soins groupaux ambulatoires  
 Faciliter les transitions d'un lieu de soin à l'autre en fonction des besoins cliniques des enfants ou de leur âge  
 Améliorer l'articulation avec le Centre de Ressources Autisme et créer une Equipe de Diagnostic Autisme de Proximité au sein du pôle

**13 à 18 ans** : accueillir les jeunes et prévenir l'hospitalisation

Renforcer les dispositifs thérapeutiques groupaux  
 Constituer une équipe mobile CUB/Sud Gironde  
 Ouvrir un Home adolescent d'Accueil Thérapeutique Intersectoriel (HATI)

## Axe 4 - La Géronto-Psychiatrie

Éviter les hospitalisations itératives, développer les alternatives et promouvoir un parcours coordonné du patient.



**Pour la prise en charge hospitalière :**

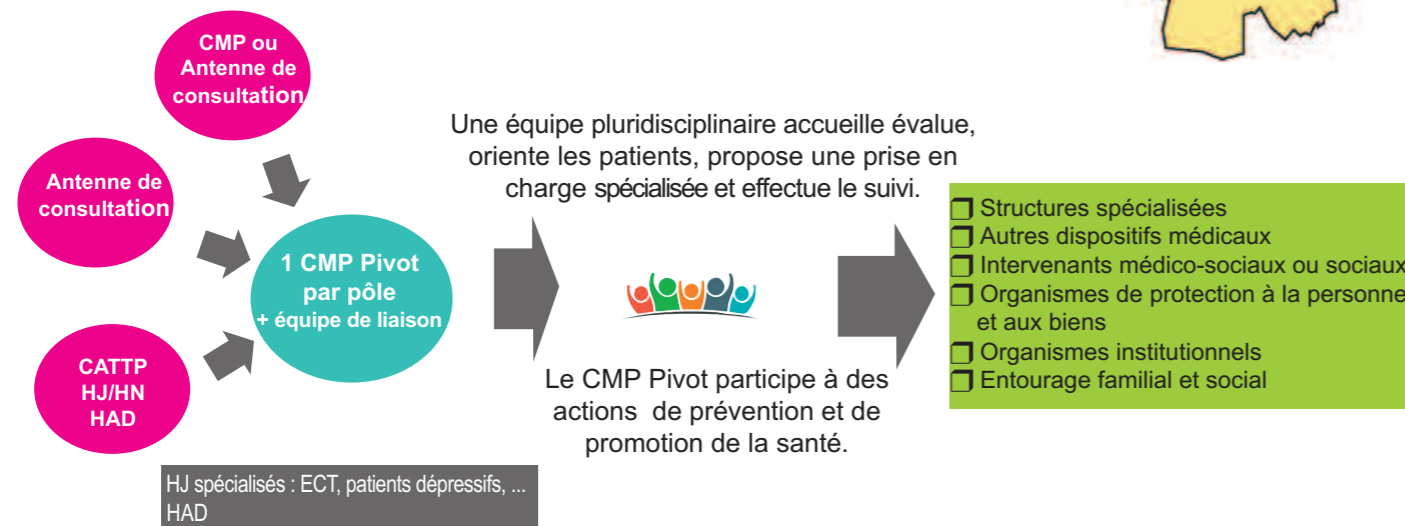
Réorganiser l'unité Parchappe pour y accueillir de l'hospitalisation complète (24 lits) et un hôpital de jour (6 places)  
 Participer à la création sur le territoire d'une unité fermée de moyen séjour spécialisée dans les troubles démentiels

**Pour la prise en charge extra-hospitalière :**

Créer des liens structurés avec les CMP Pivots par le biais de référents  
 Développer l'Unité Géronto-Psychiatrique Ambulatoire (UGPA)  
 Améliorer la prise en charge partenariale

## Axe 1: les SOINS AMBULATOIRES & les alternatives à l'hospitalisation complète

Une structure renforcée, aux horaires élargis doit permettre d'accueillir les demandes de 1er rendez-vous dans un délai bref



## Axe 5 - Long cours et réhabilitation : évolution du Pôle Perspectives

Regrouper les équipes de liaison  
 Créer une fonction de coordination de parcours «case manager» pour favoriser au mieux l'accès à un lieu de vie adapté pour les personnes relevant du médico-social, handicap autant que vieillissement  
 Réduire les prises en charge inadéquates et humaniser notre hébergement : relocaliser 25 patients de Régis vers la métropole dans le projet Fondation John Bost/Perrens/Cadillac, diminuer les lits de Daumezon puis fermer la structure, créer une Maison Thérapeutique à Cadillac et renforcer les partenariats, repenser et rénover l'unité Trélat  
 Développer et coordonner une offre de réhabilitation et de médiation cognitive  
 Mettre en place un guichet unique à destination des familles et des professionnels via les plateformes territoriales d'appui.

## Axe 6 - Psychiatrie médico-légale : l'UMD, l'USIP, l'UHSA et l'IPJ

Développer l'expertise et le traitement des pathologies difficiles ou résistantes ainsi que les prises en charge spécifiques  
 Créer un Institut Psycho-Judiciaire pour développer et diffuser les connaissances  
 Conforter et poursuivre les démarches de formation  
 Renforcer les partenariats  
 Restructurer les unités Claude et Moreau et réhabiliter les unités Clérambault et Ergothérapie (UMD)  
 Créer un hôpital de jour ECT  
 Proposer un Pôle inter-établissements de psychiatrie médico-légale au sein du GHT





### Axe 3 - améliorer les prestations logistiques

Améliorer les prestations «nettoyage des locaux», bionettoyage, restauration, transport des patients, approvisionnement et lavage du linge, mettre en valeur les productions réalisées par les patients et le personnel dans le domaine des espaces verts.



## Projet culturel



### Axe 1 - pour un droit à l'émotion

Distinguer culture et art-thérapie, prendre en compte le contexte spécifique de la santé mentale, maintenir le patient dans son statut de citoyen, faire appel à des artistes de qualité, poursuivre les partenariats avec les institutions culturelles, impliquer les patients dans la politique culturelle, privilégier les cadres de travail pluriannuels, raisonner en termes de politiques disciplinaires.

### Axe 2 - pour un droit de cité

Organiser des manifestations pour valoriser le travail de création des patients, approfondir le partenariat avec la Ville de Cadillac et l'élargir à la Communauté de Communes, ouvrir un espace culturel spécifique, organiser des temps d'échanges et de réflexion avec les artistes, valoriser l'Art participatif, faire émerger de nouvelles formes de création.

### Axe 3 - Pour contribuer au travailler ensemble

Faire partager le projet culturel, favoriser l'échange et la mutualisation, mieux tracer les actions culturelles et harmoniser les pratiques, établir un partenariat avec l'université pour conduire une recherche sur l'impact des pratiques "culture et santé" sur les patients, encourager les pôles non soignants à déposer des initiatives et à y participer.

### Axe 4 - Pour répondre à nos obligations

Répondre aux réglementations, s'impliquer dans le GCS de Psychiatrie publique girondine, entretenir et créer des liens partenariaux, maintenir l'engagement humain des professionnels, rechercher de nouveaux financements et préserver ceux acquis.

### Axe 5 - Pour tenir compte de notre expérience

Maintenir l'existence d'une mission culture et préserver un Comité Culturel et des référents culturels, développer la formation à la médiation culturelle, contribuer à la politique de Développement Durable de l'établissement, améliorer le suivi des actions.



## Projet du système d'information

### Axe 1 - renouveler le DPI et le circuit du médicament

Lancer une démarche d'analyse des besoins afin de se doter d'un nouveau logiciel.

### Axe 2 - dématérialiser

Mettre en place une GED pour harmoniser les processus de l'établissement, centraliser les informations et améliorer la collaboration dans ou entre les services, dématérialiser les documents pour économiser les ressources, faciliter le partage d'information, améliorer l'indexation des documents, assurer les sauvegardes, certifier l'origine et l'intégrité du document.

### Axe 3 - mettre en oeuvre la messagerie sécurisée, mutualiser et renforcer la sécurité

Pour répondre à la réglementation et sécuriser les échanges, installer les matériels en réseau pour mutualiser les ressources rédiger le Plan d'Action Sécurité, installer une deuxième salle informatique.

### Axe 4 - mutualiser et faire évoluer le sih

Dans le cadre de la direction commune avec les différents établissements du Sud Gironde et de la GHT de la Gironde, faciliter la circulation des informations, fluidifier et simplifier la prise en charge du patient sur le territoire, développer l'usage d'Internet pour les patients, sous forme d'ateliers thérapeutiques.



## Projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques

### Axe 1 - contribuer aux parcours de soins coordonnés et personnalisés des patients

Améliorer le parcours de soins, déployer l'éducation thérapeutique, prévenir l'apparition de trouble trophique pendant l'hospitalisation, promouvoir, structurer et développer les approches par la réhabilitation psychosociale, construire et développer la réflexion sur la sexualité des patients au sein de l'institution, améliorer la prise en charge des addictions, développer une prise en charge adaptée de la douleur.

### Axe 2 - OPTIMISER LA PRISE EN CHARGE DU PATIENT DANS UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX SOINS

Installer une culture de la bientraitance au sein de l'établissement, mettre en place des mesures de prévention, de gestion et d'analyse de la violence au sein de l'institution, évaluer les Pratiques Professionnelles (EPP) paramédicales sur la prévention des chutes.

### Axe 3 - CONSOLIDER LA POLITIQUE DE MANAGEMENT EN IMPLIQUANT LES ACTEURS

Formaliser la politique d'encadrement des étudiants infirmiers de rééducation et médico-techniques, créer un collège des cadres, conforter la place de la recherche en soin paramédicale et s'inscrire dans une démarche de PHRIP, développer et faire reconnaître les activités pouvant être considérées comme des pratiques avancées (PA) infirmière en psychiatrie.

### Axe 4 - PROMOUVOIR L'INFORMATION, LA COMMUNICATION ET LES ÉCHANGES PROFESSIONNELS

Affirmer les droits des usagers et participer au Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) pour développer la communication entre le secteur sanitaire et médico-social.



## Projet Droits des usagers



### Axe 1 - ASSURER UN ACCES AUX SOINS CONFORME A LA LEGISLATION

Améliorer la prise en charge des populations spécifique, mettre en conformité les lieux d'accueil des usagers (personnes handicapées), améliorer le respect du libre choix de l'établissement de santé et du praticien, favoriser la fluidité des parcours de soins et le développement des partenariats sur le territoire de santé.

### Axe 2 - équilibrer le RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX ET LES IMPERATIFS DE SECURITE

Spécialiser les unités, permettre aux patients en soins libres de circuler librement, élargir l'espace sécurisé des allées et venues pour les patients hospitalisés en soins sans consentement, permettre l'accès permanent aux chambres pour les patients hospitalisés, restreindre le recours à l'isolement et à la contention physique.

### Axe 3 - IMPLIQUER LES PROFESSIONNELS DANS LA PROMOTION DES DROITS DES PATIENTS

Actualiser les modalités de désignation de la personne de confiance (Loi du 26 janvier 2016), rappeler le cadre légal dans le cas d'un refus de traitement ou d'acte médical pour les patients en soins sans consentement, actualiser les procédures relatives au recours par des mineurs au soin et aux traitements.

### Axe 4 - PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE ET LA BIENVEILLANCE

Réhabiliter les locaux d'hébergement des patients, généraliser les chambres individuelles, proscrire le port obligatoire du pyjama et le retrait systématique des effets personnels, veiller à un usage maîtrisé des moyens de contrainte pour les patients détenus, créer une maison des usagers, créer une cellule de professionnels destinée à intervenir dans l'accompagnement de fin de vie en partenariat avec les équipes mobiles et les services de soins palliatifs de la région, améliorer la prise en charge de la douleur, respecter la laïcité et la gestion du fait religieux.

### Axe 5 - PRESERVER L'AUTONOMIE DES PATIENTS ET FAVORISER LEUR RESOCIALISATION

Renforcer l'information des patients sur les bénéfices / risques en matière de traitement, élaborer un règlement intérieur, créer des permanences d'accès au droit, informer sur les frais hospitaliers, déployer l'accès à Internet et à la messagerie électronique et favoriser l'usage du téléphone portable pour les patients, soutenir la mise en oeuvre du projet culturel pour reconnaître le droit de Cité.

## Axe 6 - DYNAMISER LA DEMOCRATIE SANITAIRE

Développer la participation des usagers et de leurs familles, améliorer la politique d'accueil et les dispositifs concernant la qualité et la sécurité des soins en collaboration avec les usagers.

## Projet social

### Axe 1 - : Gestion prévisionnelle des métiers et compétences (GPMC) et Parcours professionnels des agents

Favoriser l'intégration des nouveaux recrutés et des agents qui changent d'affectation, actualiser les fiches de postes, rédiger une charte de mobilité, offrir une offre de formation par filière métier, favoriser les évolutions de carrières.

### Axe 2 - qualité de vie au travail et amélioration des conditions de travail

Promouvoir la santé au travail, prévenir les risques (accident du travail, incendie, amiante, chimique, ...), informer sur des thèmes de santé publique, réorganiser les tâches soignantes pour libérer du temps auprès du malade, encourager et faciliter l'accès au numérique, favoriser le décloisonnement entre services et valoriser les relations entre les professionnels.

## Projet qualité et gestion des risques

### Axe 1 - S'APPROPRIER LA CULTURE ET LA DYNAMIQUE QUALITE- TERRAIN

Impliquer les professionnels autour des projets qualité, diffuser une information accessible, former les professionnels, évaluer les projets et la dynamique qualité, optimiser la gestion documentaire et améliorer l'accessibilité aux documents.

### Axe 2 - Consolider le signalement des événements indésirables développer la culture de sécurité des soins

Se doter d'un outil informatique permettant une bonne gestion des signalements, poursuivre l'analyse des événements indésirables, le retour et le partage d'expérience dans le cadre des AAC et des CREX existants, mettre en oeuvre de nouveaux CREX, participer à la semaine de la sécurité des patients.

### Axe 3 - Travailler à l'amélioration des parcours patients

Mettre en oeuvre les outils de coopération et les évaluer, construire un lien avec les professionnels de ville, développer des outils pour améliorer les parcours coordonnés, participer à l'élaboration d'un projet territorial de santé mentale, poursuivre les enquêtes de satisfaction.

### Axe 4 - Prendre en compte les attentes des usagers et de leurs représentants

Affirmer le caractère de dernier recours pour l'isolement et la contention, construire une politique d'évaluation de la satisfaction des usagers en psychiatrie, prendre en compte les attentes des représentants des usagers, proposer des services hôteliers de qualité.

### Axe 5 - Assurer le suivi qualité normatif

Conformité légale et réglementaire, conclusions des rapports des autorités de contrôle et de tutelles, CPOM 2012-2017, suites de la certification V2014.

### Axe 6 - Donner du sens à l'évaluation des pratiques professionnelles

Redynamiser le programme EPP et améliorer leur coordination et leur communication, développer les analyses de processus et les revues de pertinence, continuer de développer les programmes DPC proposés par l'établissement.

### Axe 7 - Préparer la certification V2014

## Projet de gestion

### Axe 1- Constituer la capacité d'autofinancement

Maîtriser les dépenses courantes (gels de postes et économie sur les achats), optimiser les recettes (facturation, chambres individuelles, ...) pour se mettre à l'abri du déficit, se donner des marges de manoeuvre pour financer de nouveaux projets (Addictologie, CASPERTT, ...) et humaniser nos locaux.

### Axe 2 - renover la contractualisation interne

Actualiser les indicateurs pour gagner en souplesse et en lisibilité, choisir de nouveaux indicateurs stratégiques pour le pôle et l'établissement, diversifier la politique d'intéressement.

### Axe 3 - simplifier les procédures administratives

Recourir plus systématiquement à des circuits dématérialisés pour améliorer les délais et simplifier les demandes, moderniser les circuits existants.

### Axe 4 - La structuration de la politique d'achat

Mieux définir les besoins, organiser les achats autour d'un acheteur unique, maîtriser les coûts.

## Projet Développement Durable



8 axes : Management/Communication, Responsabilité sociétale, Construction/rénovation des bâtiments, Politique d'achats, Informatique verte, déchets, Eau et énergie, Transports

Mettre en oeuvre les actions décidées en COPIL (mission confiée à la Direction des Affaires Générales, de la Qualité et de la Communication).

Sensibiliser sur la qualité de l'alimentation et proposer des activités sportives et/ou relaxantes aux professionnels, ouvrir une Maison Assistance Maternelle, favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Continuer à intégrer les actions de développement durable dans les projets de construction et/ou rénovation, organiser des formations.

Maintenir les critères de développement durable dans la politique d'achat et développer le recours aux achats auprès des secteurs protégés et adaptés de type ESAT, CAT... ,

Informatiser les processus et le système de gestion documentaire, renforcer la filière de récupération des matériaux informatiques usagés.

Intégrer la filière d'élimination des bio-déchets, rechercher de nouvelles filières de valorisation financières.

Continuer à renover les réseaux d'eau, réduire la consommation d'eau, évaluer le risque lié aux eaux usées, réduire la consommation d'énergie, mettre en oeuvre le plan d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Réduire la pollution en faisant appel à des véhicules de location plus récents, mettre en oeuvre une politique pour favoriser les déplacements écologiques des professionnels dans le parc, favoriser les déplacements alternatifs (transports en commun, co-voiturage, ...).

## Projet hôtelier

### Axe 1- améliorer la politique d'achat, recenser les besoins, optimiser les équipements

Mettre en oeuvre une politique d'achat organisée, responsable, dynamique et maîtrisée, recenser annuellement les besoins, informatiser les commandes, former les professionnels aux marchés.

### Axe 2 - Mettre en place une prestation de service de « Concierge hôtelier »

Créer la nouvelle fonction de « Conciergerie hôtelière » pour repérer et recenser les besoins des patients et y répondre, sauf contre-indications médicales.



